



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

PLAN DE PRÉVENTION **NON AU HARCÈLEMENT**



Année Scolaire 2023-2024

Edition du 04/12/2023

**0410651K - COLLEGE LES
PRESSIGNY**

PRÉSENTATION DU PLAN DE PRÉVENTION

Permettre à chaque enfant et adolescent d'évoluer dans un environnement scolaire épanouissant est une exigence absolue, qui nous engage collectivement au sein de l'École.

Il appartient en effet à chacun, élèves, familles, personnels des écoles et établissements, de veiller et d'**agir afin que chaque élève puisse se sentir bien et en sécurité, au sein de l'institution scolaire et au-delà.**

Le programme Phare est une démarche de prévention systémique qui engage toute la communauté éducative.

Il permet à chaque école et chaque établissement scolaire de se doter d'un plan de prévention et d'un protocole traitement du harcèlement entre élèves.

Ce plan de prévention est le reflet de la politique de prévention conduite par le ministère pour améliorer le climat scolaire et le bien-être de tous nos élèves.

Il recense toutes les actions menées par l'école ou l'établissement à la date de son édition. Le directeur d'école ou chef d'établissement le fera évoluer tout au long de l'année de l'année pour tenir compte des actions engagées.



LE NIVEAU DE LABELLISATION

Le label Phare **niveau - en cours de labellisation** est attribué à **0410651K - COLLEGE LES PRESSIGNY** pour l'année scolaire **2023-2024**

Ce niveau de labellisation a été pris en compte le **18/09/2023** par **Lassaille Claire**

Le programme Phare se compose de trois niveaux :

niveau 1 - engagement

niveau 2 - approfondissement

niveau 3 - expertise

Les écoles élémentaires, collèges et lycées publics doivent obligatoirement atteindre le niveau 1. Le niveau de labellisation sera évalué chaque fin d'année.



LA GRILLE DE LABELLISATION

PHARE NIVEAU 1 - ENGAGEMENT

Équipe ressource identifiée
Protocole de prise en charge formalisé
10 h d'apprentissage dispensées
Équipe ambassadeurs élèves formée
Participation à 1 temps fort
Ateliers de sensibilisation des personnels organisés
Ateliers de sensibilisation des parents organisés

PHARE NIVEAU 2 - APPROFONDISSEMENT

Participation à 2 temps forts

PHARE NIVEAU 3 - EXPERTISE

Un ou des formateurs identifiés dans l'équipe ressource
Participation à 3 temps forts
Tous les personnels formés
Équipe ambassadeurs parents formée
Diagnostic climat scolaire organisé

L'EQUIPE RESSOURCE

Une équipe pluricatégorielle sensibilisée aux phénomènes de harcèlement, familiarisée aux outils pédagogiques et éducatifs et formée au traitement des situations est constituée.

Cette équipe reçoit une formation complète sur les problématiques de harcèlement et de cyber harcèlement, au plan scientifique, juridique et psychologique. Elle est formée en particulier à anticiper, à prendre en charge et à résoudre toutes les situations de harcèlement. Elle s'acculture avec l'écosystème de cette politique publique, à la maîtrise des circuits institutionnels, au maillage partenarial et au plan de prévention académique.

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE RESSOURCE

Nom	Prénom	Fonction	Ayant suivi la formation
Theron	Delphine		2022-2023
Climent	Florence		2022-2023
Morel	Emilie		2022-2023
Jochmans	Marie		2022-2023
CARTEREAU	Sara	assistante sociale	2023-2024
Lassiaille	Claire	Principale	
Malié	Pierre	CPE	



LE PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

Le protocole de prise en charge des situations de harcèlement entre élèves constitue **l'expression écrite de l'organisation prévue** par l'école ou le collège en cas de suspicion de harcèlement ou de harcèlement avéré.

Ce document décrit **la stratégie collective retenue par l'équipe ressource** sous la direction du directeur, inspecteur de l'éducation nationale ou principal, et en détails les différentes étapes du processus de traitement en indiquant ce qu'il convient de faire.

Aucun protocole ajouté



LA JOURNÉE NON AU HARCÈLEMENT

Chaque 1er jeudi du mois de novembre, se déroule la journée nationale de mobilisation pour prévenir et lutter contre le harcèlement entre élèves.

Cette journée est l'occasion pour les communautés scolaires et leurs différents partenaires d'**organiser diverses manifestations**, sous différentes formes, au sein de l'unité éducative ou plus largement à l'échelle locale.

Date de la journée

09/11/2023

Action(s)

Sensibilisation des élèves

Autre : Jeu sur les célébrités victimes, concours d'affiche, mur des pensées positives, expo au CDI

Niveau(x) concerné(s)

6e

5e

4e

3e

Nombre d'adultes impliqués

40

Nombre d'élèves impliqués

428

Nombre de classes impliquées

16

Actions menées dans le cadre de la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire

- Sensibilisation des familles par un message d'information à cette semaine dédiée au harcèlement scolaire, ainsi qu'une information du programme phare mis en place dans notre établissement ;

- Sensibilisation du personnel de l'établissement, également par un message d'information, (similaire mais avec plus de précisions sur les actions menées dans l'établissement ce jour-là)

- Sensibilisation des élèves :
Actions proposées :
 - Affiches de sensibilisation (affichées toute la semaine) ;
 - Activités/concours création d'affiches « Non au Harcèlement » (de 13h à 14h au foyer toute la semaine avec dépouillement des votes le vendredi, récompense ??) → faire une affiche des consignes du concours ; → prévoir des *feuilles A4 (et A3 ?)*
 - Mur des pensées positives (voir pour des volontaires pouvant s'y positionner sur les temps de récréations) (seulement le jeudi) → penser à prévoir un *ruban signalétique* pour limiter le passage des classes devant afin d'éviter l'enlèvement des post-it, *1 table, des stylos, des post-it* ;
Ex : soutien, entraide, bienveillance, main tendue, je suis là, tu n'es pas seul, famille, paix, écoute, joie, rires
 - Exposition mis en place par le CDI : les célébrités victimes d'harcèlement scolaire ;

Idées d'actions supplémentaires :

- Badges d'identification pour les personnes ressources de l'équipe phare au sein de l'établissement ;
- Diffusion de vidéos de sensibilisation par exemple sur le cyberharcèlement ;
- Ateliers débats (encadré soit par un professionnel, soit par 1 ou 2 personnes ressources au programme phare ;
- Théâtre, scénettes, mises en situation (encadré par un professionnel).



Plan de prévention édité le **04/12/2023**

Responsable de la publication : **Claire Lassiaille**